

N/Réf. : SM/AD/KD
Décision n° 0211/2024

Objet : Marché de Mission de maîtrise d'oeuvre relative aux travaux de voirie sur la commune du Teich : programme 2024 – 2025, n°2024-011

DÉCISION MUNICIPALE

La Maire de la Commune du Teich,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 6 février 2023 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 sus visé,

Vu l'avis d'appel public à concurrence n°1007165 du 22 mars 2024,

Décide de conclure un marché de maîtrise d'œuvre avec la SCOP ARL BERCAT - 109 rue de la Croix de Monjous - 33170 GRADIGNAN, pour un montant de 24 600 € HT, soit 29 520 € TTC.

A Le Teich, le 13 juin 2024

Karine DESMOULIN

Maire

K. Desmoulin

